

Véhicules			Stationnement		Catégories		Cartes d'accès/abonnements	Durée et frais de stationnement <small>(les tranches horaires s'ajoutent, voir *exemple)</small>				Tranche supplémentaire		
Type	Hauteur	Sièges	Prise en charge	Dépose	Seuls des transports professionnels en lien direct avec les activités aéroportuaire sont autorisés.			0-15 min.	16-30 min.	31-45 min.	46-60 min.	<i>*Exemple tarif pour 1 heure</i>	> de 60 min, par tranche de 15 min.	
Cars	+ de 2m50	et/ou de plus de 17 sièges, y compris chauffeur	Obligatoire en GR (niveau Arrivée)	Niveau Enregistrement recommandé, mais possible GR (niveau Arrivée)	A	Cars réguliers : uniquement concession ou autorisation OFT/GLCT de ligne régulière.	Obligatoire (selon tableau)	CHF 0.- (compris avec la carte)				CHF 10.-	<i>CHF 10.-</i>	CHF 10.-
					B	Cars fréquents : l'estimation d'une " activité fréquente ", basée sur les besoins en termes de facilité de paiement (carte d'accès) et financiers (comparaison avec la cat. C), est du ressort du transporteur. A titre d'exemple : autocaristes locaux.	Obligatoire (selon tableau)	CHF 0.- (compris avec la carte)				CHF 20.-	<i>CHF 20.-</i>	CHF 10.-
					C	Cars occasionnels : uniquement en lien avec les activités aéroportuaires.	Pas nécessaire	CHF 10.-	CHF 10.-	CHF 10.-	CHF 10.-	<i>CHF 40.-</i>	CHF 20.-	
Navettes	+ de 2m, jusqu'à 2m49 (moins de 2m, voir point 3 ci-dessous)	et/ou de plus de 9 sièges, y compris chauffeur	Obligatoire en GR (niveau Arrivée)	Niveau Enregistrement recommandé, mais possible GR (niveau Arrivée)	D	Navettes régulières : uniquement concession de GA (Service officiel de voiturier), concession ou autorisation OFT/GLCT de ligne régulière, autorisation de GA (navettes + parkings excentrés, "hôtels en pool").	Obligatoire (selon tableau)	CHF 0.- (compris avec la carte)		CHF 5.-	CHF 5.-	<i>CHF 10.-</i>	CHF 5.-	
					E	Navettes fréquentes : l'estimation d'une " activité fréquente ", basée sur les besoins en termes de facilité de paiement (carte d'accès) et financiers (comparaison avec la cat. F), est du ressort du transporteur. A titre d'exemple : hôtels du site aéroportuaire, sociétés internationales.	Obligatoire (selon tableau)	CHF 0.- (compris avec la carte)		CHF 5.-	CHF 5.-	<i>CHF 10.-</i>	CHF 10.-	
					F	Navettes occasionnelles : uniquement en lien avec les activités aéroportuaires. Durant les weekends de la période hivernale (décembre à avril), l'accès à « Gare Routière - Parking P6 » n'est pas autorisé aux utilisateurs de la catégorie F. Ces derniers peuvent notamment utiliser les parkings P33 ou P4 (cartes d'accès délivrés selon conditions et tarifs en vigueur).	Pas nécessaire	CHF 5.-	CHF 5.-	CHF 5.-	CHF 5.-	<i>CHF 20.-</i>	CHF 10.-	

Conditions :

- 1- Une carte d'accès par véhicule (cat. A, B, D, E), en cas d'oubli de la carte ou de présence avec un autre véhicule, le tarif "occasionnel" (cat. C ou F), selon le type de véhicule, s'applique.
- 2- Pour les catégories (A, B, D, E), après une période de stationnement, une fois la borne de sortie passée, il n'est plus possible de revenir à la borne d'entrée (pour un nouveau stationnement) **dans un laps de temps de 15 minutes**. La lecture automatique de la plaque d'immatriculation et/ou le badge d'accès permettent de limiter l'entrée.
- 3- Les véhicules de moins de 2m ou de moins de 9 sièges (y compris chauffeur), n'ont pas accès, sauf exception et accord de GA, à ce parking "P6 - Gare Routière".
- 4- Autres conditions d'application, voir document "Procédure d'accès au parking P6 - Gare Routière de Genève Aéroport", publié sur internet www.gva.ch/transporteurs
- 5- Tarif annuel pour l'année en cours (année N). Pour des raisons de facilité de renouvellement, le tarif annuel est valable, dès le 01 décembre de l'année précédente (N-1), jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (N+1).
- 6- Un rabais de 30% sur le tarif annuel est appliqué dès le 01 juillet de l'année en cours (année N), jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (N+1).

Tarifs en francs suisse (CHF), TTC, sujets à modifications : Mise à jour : www.gva.ch/transporteurs

Carte d'accès/abonnement :	Tableau de tarification en fonction de la motorisation du véhicule	
Chaque véhicule des catégories A, B, D, E doit être obligatoirement en possession d'une carte d'accès.	Norme Euro : Essence ou Diesel	Tarif annuel TTC (voir points 5 & 6)
	Electriques ou à hydrogène	CHF 500.-
	Gaz naturel	CHF 800.-
	Euro 6	CHF 1'300.-
	Euro 5	CHF 1'550.-
	Euro 4	CHF 1'800.-
	Euro 3	Interdit d'accès
	Euro 2	Interdit d'accès